

SEANCE DU 9 JUIN 2023

OBJET : MOTION RELATIVE A LA CRÉATION D'UN SMUR  
ADOSSÉ AU SERVICE D'URGENCE DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-PALAIS

L'an deux mille vingt-trois, et le neuf juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRÉSENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève —LAMOTE Jean-Baptiste —DIBON Odette — CELHAY Martine - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSÉS : LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DACHARY Jérôme

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odette DIBON

L'organisation sanitaire du Département des Pyrénées Atlantiques repose sur 2 groupements hospitaliers :

- le Groupement Hospitalier de Territoires Béarn Soule qui se compose du Centre Hospitalier de Pau (établissement support), du Centre Hospitalier des Pyrénées, du Centre Hospitalier d'Orthez, du Centre Hospitalier d'Oloron, du Centre Hospitalier de Mauléon, du Centre Gérontologique de Pontacq – Nay – Jurançon et de deux EHPAD à Garlin et Salies de Béarn ;
- le Groupement Hospitalier de Territoires Navarre Côte basque se compose quant à lui du Centre Hospitalier de Bayonne (établissement support), du Centre Hospitalier de Saint Palais, de l'établissement public de santé de Garazi et de deux EHPAD à Hasparren et Sare.

Le SAMU de Pau dispose de 3 Structures Mobiles d'Urgence et de Réanimation (SMUR) dans les hôpitaux de Pau, d'Oloron et d'Orthez ;

Le SAMU de Bayonne ne s'appuie que sur une seule équipe mobile située sur la Côte basque, en périphérie de son territoire d'intervention actuel ;

**Pour des populations identiques, il existe ainsi une très forte inégalité de dotation entre les deux territoires de santé, faisant du Pays basque intérieur une zone particulièrement fragile pour ce qui relève de la prise en charge des urgences vitales.**

**Le Centre Hospitalier de Saint Palais est le seul service d'urgence public du département non pourvu d'un SMUR.**

Dès 2010, dans un rapport commandé par la direction de l'ancienne Polyclinique SOKORRI de Saint Palais deux experts reconnus de la médecine d'urgence, le Dr Marc GIROUD (ancien Président de SAMU-Urgences de France) et le Dr Agnès RICARD HIBON (ancienne Présidente de la Société Française de Médecine d'Urgence), précisaiient que les habitants de l'intérieur des terres basco-béarnaises bénéficient deux fois moins que les habitants des autres secteurs d'une intervention du SMUR pour des situations comparables.

Depuis, la situation ne s'est pas améliorée, les médecins du territoire et des urgences ont malheureusement nombre d'exemples de décès en préhospitalier : douleurs thoraciques, décès dans les ambulances non médicalisées, chocs septiques, traumatologies lourdes ; ces situations révèlent une inégalité criante dans la prise en charge des urgences vitales.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque s'est engagée dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé qui a pour but, entre autres, de lutter contre les inégalités territoriales de santé.

En conséquent les élus du Conseil Municipal de BARDOS dont ses représentants sont depuis de longue date pleinement investis dans différentes démarches territoriales en faveur de la santé :

**DÉNONCENT** la fracture territoriale en termes d'accès au soin et l'iniquité avec laquelle sont traités les habitants des villages ruraux de l'intérieur du Pays basque et du Béarn proche ;

**DEMANDENT** à l'Etat, via l'ARS, d'assurer la sécurité sanitaire de ses citoyens en repensant l'accès aux secours d'urgence sans opposer les territoires entre eux.

La Maire,  
Maïder BEHOTEGUY

